



Employé(e) de commerce



L'employé de commerce en point de vente spécialisé accueille et informe la clientèle.

Il présente les caractéristiques des produits, conseille le client et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement de la vente et contribue à la fidélisation de la clientèle.

Par ailleurs, il participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeurs des produits, et le cas échéant, à l'expédition ou à la livraison.

QUALITÉS REQUISES ET PARTICULARITÉS

- Amabilité, disponibilité pour consacrer au client le temps nécessaire, lui offrir une qualité de service.
- Bonnes connaissances du produit pour pouvoir conseiller judicieusement le client.
- Capacité à s'adapter à l'évolution des produits et à l'exigence de la clientèle.
- Bon contact avec la clientèle.

LES DIFFÉRENTES TÂCHES

De l'employé(e) de commerce

1 La vente

- Accueillir le client.
- Présenter et conseiller les différents produits en fonction de sa demande.
- Emballer les achats et encaisser la somme due.
- La vente peut s'accompagner de démonstrations, dégustations et promotions, d'essayage d'articles (vêtements, chaussures...).

2 L'approvisionnement

- Veiller au respect des délais de livraison, à la qualité et à la quantité des produits livrés.
- Vérifier l'état de la marchandise et la conformité des documents comptables.

3 Le stockage

- Enregistrer la marchandise.
- Veiller à la conservation des denrées périssables.
- Assurer la manutention, le rangement et l'étiquetage.

4 L'assortiment des rayons ou vitrines

- Présenter les produits afin d'inciter le consommateur à les acheter.
- Assurer la propreté.



PERSPECTIVES

- L'employé qualifié peut, après quelques années d'expérience et s'il possède les fonds nécessaires à l'achat d'un commerce, envisager de s'installer à son compte.
- Il peut aussi accéder à des responsabilités plus importantes en ce qui concerne les achats et la gestion d'un rayon ou se spécialiser dans les produits exigeant davantage de connaissances techniques.

FORMATION DISPENSÉE AU CFA

CAP Employé(e) de Vente Spécialisé option Produits alimentaires

- Durée : **40 semaines** en entreprise/an et 12 semaines de cours au cfa/an

CAP Employé(e) de Vente Spécialisé option Produits d'équipements

- Durée : **40 semaines** en entreprise/an et 12 semaines de cours au cfa/an

Poursuite d'études : accès direct possible en 2^e année de Bac Pro commerce si 1^{re} professionnelle validée ou si titulaire d'un CAP ou BEP.

Toutes nos formations sont accessibles aux travailleurs handicapés

